ON05137

DOCUMENT 8

RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL

SUR

LA RECHERCHE CHURCHILL/FRENETTE

AU

CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 13 JUIN 1987

Association
des enseignantes
et des enseignants
franco-ontariens

AVANT-PROPOS

Notre groupe de travail sur la recherche Stacy Churchill a été mis sur pied par l'assemblée annuelle de l'AEFO de mars 1986. Notre mandat était d'analyser le rapport Churchill/Prenette: Éducation et besoins des Franco-Ontariens et de faire des recommandations à l'Association sur ses priorités, sur ses politiques et sur les services qu'elle offre à ses membres. Notons que nous nous sommes surtout attardés au volume I du rapport: Problèmes de l'ensemble du système, l'élémentaire et le secondaire parce que celui-ci nous concernait plus directement que le volume II portant sur le post-secondaire.

Notre groupe s'est réuni à trois reprises au cours de l'année 1986-1987 et a procédé à l'étude de la recherche. Il a aussi regardé l'ensemble des services et programmes de l'AEFO. À la lumière de cette analyse, le groupe de travail vous présente le rapport et les recommandations qui suivent.

À titre de présidente du groupe, j'aimerais remercier les personnes qui en faisaient partie pour leur excellente collaboration: Bernard Clavel, Léo-Paul Leduc, Marius Gendron, Clément Cousineau, Rachelle Chrétien et André Pinard.

J'aimerais aussi féliciter l'Association d'avoir mis sur pied un tel groupe. J'y vois une autre preuve du désir de notre Association d'adapter son action aux besoins de la réalité franco-ontarienne d'aujourd'hui. Je la remercie sincèrement pour le leadership qu'elle offre à ses membres.

L.-Anne Gagné,
présidente du groupe de travail

INTRODUCTION

L'AEFO aura bientôt 50 ans. Elle a été créée pour répondre aux besoins professionnels du personnel enseignant oeuvrant dans les écoles franco-ontariennes. Depuis ses débuts, elle n'a jamais dissocié ces besoins de la mission culturelle et linguistique de nos écoles. Aussi pouvons-nous être fiers de l'engagement de notre Association dans le domaine linguistique et culturel. Parmi les réalisations les plus importantes, notons:

- la préparation d'aides pédagogiques en français et les revendications auprès du Ministère pour des manuels scolaires dans notre langue et adaptés aux besoins de nos élèves;
- l'organisation annuelle du concours provincial de français, de 1941 à 1966;
- la tenue de plusieurs colloques professionnels sur la langue et la culture (ex.: 1953 - "Éducation pour fins culturelles ou utilitaires", 1956 - "La situation du français en Ontario", 1964 - "La langue parlée: bastion de la survivance", 1970 - "Les arts et la culture");
- l'appui à la population de Sturgeon Falls, Cornwall, Essex-Windsor, Penetang, Cochrane-Iroquois Falls... pour l'obtention d'écoles secondaires de langue française;
- l'étude du problème de l'admission des anglophones dans les écoles francophones (1976);
- l'obtention des crédits obligatoires en français au secondaire;
- l'octroi de bourses aux élèves du secondaire dans le cadre de l'Année internationale de la jeunesse;
- l'organisation du Festival de la culture franco-ontarienne (1976-1981) - concours de prose et de poésie pour les élèves du secondaire;
- l'organisation des Jeux franco-ontariens pour les élèves de la province;
- un don annuel à l'ACFO pour ses activités culturelles;
- des dons substantiels à la Fondation franco-ontarienne en 1986 et 1987; une collaboration à la campagne de mise de fonds;
- une recherche sur les écoles mixtes en Ontario;

- la revendication en Cour d'appel de l'Ontario pour le droit à la gestion de nos écoles;
- les luttes pour l'obtention de conseils scolaires de langue française;
- un programme de valorisation de l'école secondaire de langue française - dépliant et vidéos.

LA FORCE DE L'AEFO, COMME EN TÉMOIGNE CETTE LISTE, C'EST D'AVOIR TOUJOURS SU ADAPTER SON ACTION AUX BESOINS DE L'HEURE. L'AEFO A TOUJOURS EU LA SAGESSE DE SE DOTER DES MÉCANISMES NÉCESSAIRES À L'ÉVALUATION DE SES PROGRAMMES ET SERVICES ET AU RENOUVELLEMENT DE SON ACTION.

C'est dans cette perspective que notre groupe de travail a compris le mandat qui lui a été confié d'analyser le rapport Churchill/Frenette. Nous avons lu la recherche en cherchant les meilleurs moyens pour l'AEFO de poursuivre son action en réponse aux impératifs culturels et linguistiques actuels.

Les arguments que nous présentons pour justifier nos recommandations découlent de notre réflexion. Nous avons évité les citations et les nombreuses références aux constatations des auteurs croyant plus utile d'ajouter en annexe un résumé de la recherche. (voir annexe 2)

1. RÉVISIONS DES LIGNES DE CONDUITE DE L'AEFO SUR L'ÉCOLE FRANCO-ONTARIENNE ET SUR L'ÉCOLE COMMUNAUTAIRE

La ligne de conduite de notre Association sur l'école franco-ontarienne (voir annexe 3) date de 1971. Nous suggérons que cette politique soit révisée en tenant compte de l'évolution de l'éducation en langue française survenue dans notre province depuis son adoption. On devrait porter une attention particulière à la définition même de l'école franco-ontarienne et de ses objectifs. Les gains que nous avons eus devant la Cour sur le droit à la gestion de nos écoles ainsi que ceux que nous avons obtenus grâce à la Loi 75 devraient servir de fondement à cette redéfinition. Notre position sur l'accès des anglophones à nos écoles de langue française devrait être

précisée et clarifiée pour être par la suite promue avec vigueur auprès des membres de l'AEFO, des autres associations éducatives, du Ministère et du grand public. L'AEFO devrait pouvoir offrir du leadership dans ce domaine en invitant, une fois sa ligne de conduite révisée, les autres associations à une réflexion collective sur cette importante question.

La dimension communautaire de l'école ne devrait pas non plus être négligée. L'Association possède une ligne de conduite sur l'école communautaire (voir annexe 3) adoptée à l'époque du document ministériel intitulé "Porte ouverte" (1976). Depuis, le concept de l'école communautaire a évolué. De récentes études, dont "Le cristal opaque" de la FEO et "Le rapport d'étude sur les premières années de formation" suggèrent de nouvelles approches dont il faudrait tenir compte dans notre position. Notons aussi l'annonce que faisait dernièrement le gouvernement de l'Ontario au sujet de l'intégration de garderies dans les écoles.

Il va sans dire que si pour les anglophones le renforcement du rôle communautaire de l'école est important, il l'est encore davantage dans notre contexte minoritaire. Nous estimons d'ailleurs que vu le rapport intime entre le mandat de l'école franco-ontarienne et son rôle communautaire, il y aurait lieu de réviser nos deux lignes de conduite, celle sur l'école franco-ontarienne et celle sur l'école communautaire, simultanément en cherchant à les intégrer en un tout cohérent.

Le groupe de travail recommande:

1. Que l'AEFO révise sa politique sur l'école franco-ontarienne en vue de la mettre à jour à la lumière de la conjoncture actuelle.

2. Que l'AEFO souligne, dans sa politique sur l'école franco-ontarienne, l'importance des liens entre l'école et la communauté.

3. Que l'AEFO révise sa politique sur l'école communautaire.

2. COLLABORATION AVEC AUTRES ORGANISMES

L'AEFO a toujours cru ardemment à la nécessité et aux avantages de la concertation entre les organismes franco-ontariens en éducation. Nous l'encourageons à poursuivre ses efforts dans ce sens dans les dossiers et avec les organismes suivants.

2.1 Programmes d'accueil

De plus en plus d'enfants arrivent à l'école avec une maîtrise insuffisante du français. En réponse à cette situation les conseils scolaires ont mis sur pied des programmes d'accueil. Il n'existe pourtant aucune ligne directrice pour guider les conseils scolaires dans la création de tels programmes. Il en résulte donc un ensemble de programmes sans liens entre eux et qui ne tiennent pas toujours compte du type d'accueil qui pourrait convenir dans différentes situations. Ces programmes ont aussi des effets directs sur les fonctions et sur le rôle du personnel enseignant. L'AEFO devrait se pencher sur cette question avec l'AFCSO, la FAPI et l'ASFO.

Nous recommandons:

4. Que l'AEFO, en collaboration avec l'AFCSO, la FAPI et l'ASFO, élabore des lignes directrices pour guider les conseils scolaires dans la création de programmes d'accueil pour les élèves ne parlant pas ou parlant peu le français.

2.2 Garderies francophones

Les enfants de 0 à 4 ans sont à un âge où l'apprentissage de la

langue maternelle est crucial. Pourtant la majorité de nos jeunes francophones de ce groupe d'âge se retrouvent dans des garderies anglophones. En conséquence, ces enfants lorsqu'ils parviennent dans nos écoles ne peuvent s'exprimer adéquatement en français. C'est la cause de graves problèmes pédagogiques pour le personnel enseignant sans compter les effets sur le nombre d'enfants qui s'inscrivent dans nos écoles.

L'établissement d'un réseau de garderies francophones est un excellent moyen d'endiguer l'assimilation linguistique en permettant à nos enfants d'acquérir des bases linguistiques et culturelles solides.

L'ACFO s'est déjà penchée sur ce dossier et a fait des représentations du gouvernement sur cette question. L'AEFO devrait s'associer à ces efforts.

Nous recommandons:

5. Que l'AEFO explore les moyens qu'elle pourrait prendre pour apporter son appui et sa participation au développement d'un réseau de garderies d'enfants francophones dans la province.

2.3 Liens avec la FAPI

L'AEFO a toujours reconnu l'importance du rôle des parents dans la promotion de notre langue et notre culture au foyer et dans nos écoles. On lit dans l'historique de l'Association publié à l'occasion de son 40^{e} anniversaire que, dès 1949, l'AEFO avait assuré l'ACFEO de son appui et de sa collaboration pour la mise sur pied d'associations "Parents-écoles".

Aujourd'hui la plupart de nos écoles élémentaires et secondaires ont des associations de parents dont la grande majorité est réunie sous la Fédération des associations de parents et

instituteurs (FAPI). Aux plans linguistique et culturel la FAPI poursuit les mêmes objectifs que l'AEFO. Cependant les ressources humaines et financières de cet organisme sont beaucoup moins considérables que celles dont dispose l'AEFO.

Nous estimons qu'il serait souhaitable de raffermir nos liens avec cet organisme en collaborant à des projets pour améliorer la qualité française des écoles (ex.: campagne du bon parler français) ainsi que pour développer la langue maternelle au sein de la famille. Ces projets pourraient être déterminés conjointement selon les besoins sur une base annuelle.

Nous recommandons:

6. Que l'AEFO raffermisse ses liens avec la FAPI.

2.4 Réseaux de jeunes

L'isolement et la dominance de l'anglais sont deux réalités avec lesquelles nos jeunes doivent composer. Pour qu'ils survivent et s'épanouissent en français dans notre province, ils doivent pouvoir compter sur des activités culturelles en français pour compenser l'absence de telles activités dans leur communauté environnante.

L'AEFO, grâce à ses ressources locales et provinciales, peut fournir une aide précieuse dans ce domaine. Nous l'invitons à explorer avec des organismes de jeunes et particulièrement avec la Fédération des élèves des écoles secondaires (FESFO) divers moyens à utiliser pour créer des liens entre les jeunes dans le but de développer leur sentiment d'appartenance à la communauté franco-ontarienne.

Nous recommandons:

7. Que l'AEFO apporte une aide technique et financière au développement de réseaux de communication entre les jeunes.

2.5 Formation à l'enseignement

Le rapport Churchill/Frenette fait une longue analyse des besoins en matière de formation du personnel enseignant francophone. Nous invitons l'AEFO a étudier les points suivants qui ont retenu notre attention:

- formation à la polyvalence: le contexte minoritaire exige de la part du personnel enseignant beaucoup d'adaptabilité et une préparation au travail dans des écoles à effectifs réduits ainsi que dans des classes doubles ou triples;

- formation à se servir de nouvelles technologies comme aide dans l'enseignement et comme outil d'apprentissage pour les élèves;

- formation dans la culture scientifique dans le but de répondre au besoin de formation de nos jeunes en sciences et en mathématiques;

- création d'un corps d'experts francophones: depuis plusieurs années, l'AEFO réclame la mise sur pied d'un programme de doctorat en éducation (D.ED.) pour les francophones; d'autres programmes existent présentement pour les candidates et candidats anglophones à la direction d'écoles (ex.: OISE/UWO Educational Leadership Assessment Center-ELAC) et qui devraient aussi être accessibles aux francophones;

- formation en orientation scolaire: les statistiques démontrent que nos jeunes accèdent en moins grand nombre que les anglophones aux études universitaires et collégiales; il y a nécessité que tout le personnel se sente responsable et puisse contribuer à stimuler la poursuite des études post-secondaires;

- formation en pensée analytique: la formation à aider les élèves à acquérir des habiletés leur permettant de puiser

efficacement aux multiples sources d'information qui s'offrent à eux;

- la formation pédagogique en français: la formation dans le domaine de la pédagogie du français doit être approfondie en tenant compte du contexte franco-ontarien et minoritaire ainsi que du niveau de langue parlée des élèves; cette formation doit aussi déborder la formation à l'enseignement de la matière au sens strict pour s'ouvrir sur une animation et un enrichissement culturels soutenus par le désir sincère de promouvoir la vie francophone en Ontario;

- formation en enfance en difficulté: donner au personnel enseignant une formation qui réponde "aux caractéristiques des minoritaires bilingues".

Nous recommandons:

8. Que l'AEFO se penche avec les écoles de formation et avec les autres organismes franco-ontariens sur les questions suivantes:

   - la formation à la polyvalence
   - la formation à se servir de nouvelles technologies
   - la formation des enseignantes et enseignants dans la culture scientifique
   - la nécessité de créer un corps d'experts pour les postes de leadership pédagogique et administratif
   - la formation en orientation scolaire pour tout le personnel enseignant
   - la formation à aider les élèves à acquérir des habiletés en pensée analytique

- la formation dans le domaine de la pédagogie du français.

15. Que l'AEFO demande au CEED de se pencher sur la formation en enfance en difficulté adaptée au milieu franco-ontarien et aux caractéristiques linguistiques des minorités bilingues; ces programmes de formation auraient les caractéristiques suivantes:

- pour tout le personnel enseignant, une familiarisation avec les problèmes de diagnostic en milieu bilingue
- pour les enseignantes et enseignants en éducation spéciale, un système de mise à jour continue, afin de leur permettre d'avoir des échanges avec d'autres enseignants qui font face aux mêmes problèmes
- pour les spécialistes, la création d'un réseau franco-ontarien en éducation spéciale ayant pour but de dégager des méthodologies et des pratiques adaptées à notre milieu.

3. MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

Le groupe est d'avis que les programmes, le matériel pédagogique et les manuels scolaires préparés pour l'enseignement du français devraient présenter davantage notre langue dans des contextes scientifiques et technologiques (choix des textes, nature des exemples, contenus des projets des élèves). Cette orientation contribuerait à développer chez nos jeunes leurs connaissances scientifiques et pourrait les motiver à choisir des carrières dans ce domaine.

Nous recommandons:

9. Que l'AEFO encourage le CFORP et le Ministère à développer du matériel pédagogique et des programmes qui reconnaissent le rôle joué par les matières scientifiques et mathématiques pour le développement des connaissances linguistiques des élèves en français.

4. INVENTAIRE DU MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

Les gouvernements ainsi que plusieurs organismes et compagnies publient du matériel pédagogique en français qui pourrait aider les enseignantes et les enseignants dans leur enseignement. Cependant ce matériel est souvent sous-utilisé faute d'information. Par exemple, au gouvernement de l'Ontario, il y a des coordonnateurs des services en français dans au moins 15 ministères. Ceux-ci publient de la documentation en français et offrent des services qui, dans bien des cas, pourraient être utiles au personnel enseignant.

Nous suggérons à l'Association de faire l'inventaire du matériel disponible et de diffuser ces renseignements à ses membres. En plus de leur rendre service, l'AEFO aiderait à promouvoir les services en français dans ces divers organismes, services qui risquent constamment de diminuer ou de disparaître faute d'utilisation.

Nous recommandons:

10. Que l'AEFO fasse l'inventaire du matériel pédagogique gratuit disponible au sein des ministères provinciaux et fédéraux, des organismes et compagnies et qu'elle diffuse ces renseignements à ses membres.

5. PROMOTION DES ÉCHANGES DE CLASSE

Parmi les moyens pour promouvoir les réseaux de communication entre les jeunes (voir section 2.4), les échanges de classes occupent assurément une place privilégiée. L'AEFO pourrait contribuer à promouvoir ce genre d'activités en publiant une liste des groupes intéressés à de tels échanges ainsi qu'une liste d'activités possibles. Ces renseignements pourraient être mis à jour annuellement.

Nous recommandons:

11. Que l'AEFO fasse la promotion des échanges de classes en publiant annuellement une liste des groupes intéressés à de tels échanges ainsi que les sources de financement et les activités possibles.

6. ORGANISATION D'UNE FOIRE SCIENTIFIQUE

Les chercheurs Churchill et Frenette, à l'instar d'autres experts, constatent les graves lacunes qui existent dans l'intérêt que nos jeunes portent aux matières scientifiques.

L'AEFO est consciente de ces difficultés et elle a déjà déterminé que son Colloque de mai 1988 portera sur l'enseignement des sciences à l'élémentaire et au secondaire. Nous l'invitons en plus à profiter de l'occasion offerte par cette activité d'envergure pour organiser, au sein du Colloque, une foire scientifique pour les jeunes. Cette foire permettrait à des jeunes de partout en province de se rencontrer pour partager en français dans un contexte scientifique. Du même coup, l'AEFO démontrerait au grand public, et particulièrement aux parents, l'intérêt qu'elle porte à l'enseignement des sciences et à la promotion des carrières dans ce domaine.

Nous recommandons:

13. Que l'AEFO organise une foire scientifique pour les élèves des cycles moyen, intermédiaire et supérieur dans le cadre du Colloque '88 sur la science.

7. ENTRE NOUS

Depuis quelques années, peut-être dû au fait que notre revue professionnelle "l'Entre Nous" approfondit un thème dans chaque numéro, il semble y avoir moins d'articles qui portent sur la langue et la culture. Le groupe reconnaît "l'Entre Nous" comme un moyen de communication par excellence avec les membres et souhaite une augmentation du nombre d'articles touchant à la francophonie.

Nous recommandons:

14. Que dans chacun des numéros de "l'Entre Nous", il y ait au moins un article qui porte sur la langue et la culture.

8. REVENDICATIONS

Nous recommandons que l'AEFO poursuive ses revendications ayant pour but l'amélioration des services en français dans cette province, particulièrement dans le domaine de l'éducation. Nous croyons que l'Association devrait accorder une priorité aux points suivants: reconnaissance officielle du bilinguisme en Ontario, création de nouvelles écoles et de classes de langue française, abolition des écoles mixtes, organisation d'une structure administrative parallèle au ministère de l'Éducation, mise sur pied de conseils scolaires de langue française.

Comme elle le fait présentement, l'AEFO doit évaluer périodiquement son action et affecter les ressources appropriées selon les questions de l'heure.

Nous recommandons:

16. Que l'AEFO poursuive ses revendications:

- pour la reconnaissance officielle du bilinguisme en Ontario
- pour compléter le réseau d'écoles et de classes desservant les francophones
- pour l'abolition des écoles mixtes
- pour la création d'une nouvelle structure administrative au ministère de l'Éducation
- pour la mise sur pied de conseils scolaires de langue française

9. CAMP DE LEADERSHIP

En 1979-1980, le comité d'action politique de l'AEFO avait fait un sondage sur l'engagement des membres dans leur communauté. Cette enquête avait révélé qu'en plus d'être actifs dans divers secteurs de leur profession, un grand nombre de nos membres travaillaient, souvent bénévolement, au sein d'organismes gouvernementaux, communautaires ou autres (ex.: conseil municipal, caisse populaire). Nous avons tout lieu de croire que cet engagement se poursuit encore.

D'autre part, les membres de notre profession jouissent d'une grande crédibilité dans notre société. Selon un sondage mené en mars 1987 par le "Environics Research Group", les enseignantes et les enseignants, comme groupe, jouissent d'une grande crédibilité auprès du public suivant les médecins et devançant les avocats.

Compte tenu de ces faits, le groupe voit dans l'organisation de cours de leadership un lieu privilégié d'action pour l'Association. En effet, de tels programmes, organisés pour les membres, pourraient réaliser des bénéfices directs pour l'Association en offrant d'abord du perfectionnement à ceux et celles qui sont déjà actifs au sein de

l'AEFO et en assurant une relève. En deuxième lieu, ils rendraient service à la communauté franco-ontarienne entière et contribueraient à valoriser davantage notre profession aux yeux du public.

En outre, nous sommes convaincus que le moment est venu que les francophones et, partant, les enseignantes et les enseignants, prennent la place qui leur revient dans leur milieu en s'engageant non seulement dans des causes linguistiques et culturelles mais dans les domaines sociaux et économiques.

Nous recommandons:

19. Qu'à titre de projet-pilote, l'AEFO mette sur pied des camps régionaux de leadership pour les enseignantes et les enseignants intéressés à améliorer leur engagement au sein de leur association et de la communauté.

10. ASSOCIATIONS-MATIÈRES

Les chercheurs Churchill et Frenette font ressortir la nécessité pour les enseignantes et les enseignants de créer entre eux des réseaux de communication afin de se soutenir mutuellement dans leur travail. Depuis très longtemps l'AEFO a reconnu l'importance de tels liens.

L'Association a, par le passé, créé et soutenu techniquement et financièrement plusieurs comités de matières ainsi que des groupes d'intérêts. Ses interventions à ce niveau ont été nombreuses surtout dans les années '60 et '70 où il s'agissait de doter nos écoles françaises de programmes d'études et de manuels en langue française.

Présentement, 3 conseils font partie intégrante de l'Association. Ce sont le CEED (enfance en difficulté), le CEBFO (bibliothécaires), le CDEFO (direction d'écoles). Ces conseils disposent d'un budget qui permet à leurs comités exécutifs respectifs de se réunir 3 ou 4 fois

par année. Ils ont aussi des sommes nécessaires à la réalisation d'un programme annuel ainsi qu'un budget de délégations. Le bureau provincial de l'AEFO se charge de tous leurs besoins de secrétariat y inclus la préparation de leur congrès annuel. Le budget total affecté à ces trois conseils en 1986-1987 s'élève à 55 550 $ sans compter les ressources humaines mises à leur disposition et les frais d'administration.

D'autre part, l'Association a un programme d'aide aux associations-matières. C'est un programme de subventions permettant aux autres groupes d'intérêt et associations-matières de bénéficier d'une aide financière annuelle d'environ 400 $ pour leur fonctionnement. L'appui accordé est toutefois limité par le budget affecté à ce programme qui, en 1986-1987, s'élève à 3 000 $.

Il va sans dire que certains de ces groupes ont dû cesser leurs activités et disparaître, devant le manque de ressources (ex.: Association des professeurs des matières techniques). D'autres encore font face à des difficultés qui menacent constamment leur existence comme en témoigne la lettre de l'Association ontaroise des responsables en animation culturelle (AORAC), en annexe (voir annexe 4).

Nous croyons la situation suffisamment sérieuse pour demander à l'Association de réévaluer son rôle envers les associations-matières à la lumière des ressources dont elle dispose.

Nous recommandons:

12. Que l'AEFO réévalue son engagement envers les associations-matières en termes de rentabilité des ressources financières, matérielles et humaines disponibles à l'Association.

11. CRÉATION D'UN FONDS D'ACTIVITÉS CULTURELLES

L'AEFO a différents fonds d'aide aux membres et aux unités qui répondent à des besoins particuliers. Il n'en existe cependant aucun qui puisse servir à apporter un soutien à des activités culturelles pour les élèves dans lesquelles les unités ou les membres aimeraient s'engager.

Le groupe de travail croit qu'un fonds qui permettrait à l'AEFO d'offrir une telle assistance serait souhaitable. Les modalités en vigueur pour le programme des projets spéciaux, pour les unités, et celles du fonds de perfectionnement professionnel, pour les membres, pourraient servir de point de départ à l'élaboration de ce programme. L'AEFO pourrait aussi puiser elle-même à ce fonds, par l'intermédiaire du comité exécutif provincial, pour des projets de petite envergure qui surviennent à l'occasion.

Nous recommandons:

18. Que l'AEFO mette sur pied un fonds d'activités culturelles devant servir:

    - aux projets et activités de l'AEFO pour la promotion de la langue et de la culture
    - à des activités et projets proposés par ses unités et ses membres.

12. AFFECTATION BUDGÉTAIRE

La somme affectée au budget de l'AEFO pour le "fait français" en 1987-1988 s'élève à 20 000 $. Cette somme sert depuis quelques années à poursuivre nos revendications linguistiques et culturelles (voir rec. # 16).

Nous voudrions que pour les 5 prochaines années cette somme soit

majorée annuellement par 5 000 $ pour faciliter la mise en oeuvre des initiatives que nous recommandons, particulièrement les recommandations 6, 7, 18 et 19.

En plus, l'Association devrait continuer à faire un don annuel à l'ACFO et poursuivre sa collaboration avec la fondation franco-ontarienne.

Nous recommandons:

17. Que la somme affectée au budget de l'AEFO 1987-1988 pour le fait français (20 000 $) soit majorée annuellement par 5 000 $ jusqu'en 1992-1993.

13. ÉTABLISSEMENT D'UN FONDS DE RECHERCHE

Churchill et Frenette identifient plusieurs questions pouvant faire l'objet de recherches futures. Nous avons retenu parmi celles-ci celles qui nous sont apparues comme étant les plus urgentes et les plus pertinentes pour l'AEFO. Ces sujets sont les suivants:

- la charge d'enseignement du personnel francophone;
- le fonctionnement des entités scolaires de langue française;
- les programmes de dépistages;
- les comités d'admission;
- les problèmes pédagogiques reliés à une clientèle de capacité linguistique très variée;
- les connaissances et la formation du personnel enseignant dans les disciplines scientifiques.

Nous encourageons fortement l'Association à s'intéresser davantage à la recherche en éducation. Nous représentons le plus imposant groupe de professionnels et de professionnelles francophones hors Québec. A ce titre, nous avons la double responsabilité de promouvoir la crédibilité de notre profession auprès du grand public et de contribuer significativement à l'étude des problèmes francophones.

Nous recommandons donc que l'AEFO établisse un fonds de recherche et qu'elle y consacre 20 000 $ annuellement pour les cinq prochaines années au terme duquel le programme serait réévalué. Ces sommes ne sont pas exhorbitantes, ne représentant que 0,6% du budget annuel de l'Association. Elles seraient cependant suffisantes pour nous permettre d'élaborer des devis de projet et/ou d'initier des projets qui pourraient par la suite être conduits avec d'autres organismes.

Le temps est propice à ce programme d'autant plus qu'au plan des ressources humaines nous possédons l'expertise pour la coordination de la recherche, ayant deux cadres sur le point d'obtenir un doctorat en éducation (PH.D.).

La liste ci-haut serait prioritaire mais on devrait prévoir une certaine flexibilité dans le programme qui permettrait des mini-recherches qui pourraient être faites à court terme en réponse à des situtations qui exigent une attention immédiate.

Nous recommandons:

20. Que l'AEFO établisse un fonds de recherche et qu'elle y consacre 20 000 $ annuellement pour les cinq prochaines années.

21. Que l'AEFO entreprenne ou commandite des recherches dans les domaines suivants, par ordre prioritaire:

- sur la charge d'enseignement du personnel francophone, c'est-à-dire sur les problèmes particuliers dus à l'anglicisation et aux responsabilités culturelles additionnelles des enseignantes et enseignants francophones
- sur le fonctionnement des entités de langue française et les effets sur les jeunes

- sur les programmes de dépistages précoces
- sur le rôle et les fonctions des comités d'admission
- sur les éléments essentiels d'une pédagogie adaptée à une clientèle de capacité linguistique très variée
- sur les connaissances et la formation des enseignantes et enseignants francophones dans les disciplines reliées à la science et aux mathématiques.

14. RÉORGANISATION DES PROGRAMMES ET PRIORITÉS

Vous trouverez en annexe (voir annexe 1) à notre rapport la liste complète de nos recommandations ainsi que les échéances que nous proposons et les ressources que nous croyons nécessaires à leur réalisation.

Compte tenu de cette planification, nous demandons à l'Association d'accorder une priorité à la mise en oeuvre de nos recommandations pour l'année 1988-1989 et 1989-1990.

Enfin, nous avons examiné l'ensemble des programmes de l'AEFO à la lumière de ce que nous recommandons. Il est évident que, compte tenu des ressources disponibles, la mise en oeuvre de nos recommandations affectera négativement d'autres programmes et services offerts présentement par l'AEFO. Par contre, il est difficile pour un groupe comme le nôtre d'identifier les coupures à effectuer. Nous laissons donc cette tâche à d'autres instances. Cependant, nous sommes assurés que la mise en oeuvre de nos recommandations nécessitera, au moins en 1988-1989 et 1989-1990, une réorganisation des tâches des cadres. Nous sommes confiants d'une telle possibilité. L'Association n'a pas hésité, par le passé, à réorganiser le travail de son personnel lorsque les circonstances l'ont exigé.

Nous recommandons:

22. Qu'en 1988-1989 et 1989-1990, l'AEFO accorde une priorité à la mise en oeuvre des recommandations du groupe de travail Stacy Churchill.

23. Que l'on affecte un cadre aux "affaires francophones" pour la période 1988-1989 et 1989-1990 en fonction des programmes adoptés.

CONCLUSION

Tout au long de leur rapport, les chercheurs Churchill et Frenette adoptent une attitude qui met en avant la spécificité de la communauté franco-ontarienne comme base de la définition des besoins. Nous souscrivons pleinement à ce principe.

L'histoire des francophones en Ontario et la conjoncture actuelle exigent en effet des réponses originales adaptées à nos besoins linguistiques et culturels plutôt que des solutions calquées sur celles de la majorité. Notre Association doit résolument poursuivre son action dans cette voie. C'est dans cet esprit que le groupe de travail souhaite voir la mise en oeuvre des recommandations qu'il propose.

Le 22 mai 1987
AP/cd

ANNEXE 1

RECOMMANDATIONS DU GROUPE DE TRAVAIL STACY CHURCHILL

RECOMMANDATIONS	ÉCHÉANCES	RESSOURCES
1. Que l'AEFO révise sa politique sur l'école franco-ontarienne en vue de la mettre à jour à la lumière de la conjoncture actuelle.	1988-1989 (formation d'un groupe de travail)	affectation d'un cadre budget: ressources habituelles accordées à un groupe de travail
2. Que l'AEFO souligne, dans sa politique sur l'école franco-ontarienne, l'importance des liens entre l'école et la communauté.		
3. Que l'AEFO révise sa politique sur l'école communautaire.		
4. Que l'AEFO en collaboration avec l'AFCSO, la FAPI et l'ASFO élabore des lignes directrices pour guider les conseils scolaires dans la création de programmes d'accueil pour les élèves ne parlant pas ou parlant peu le français.	1988-1989 et 1989-1990 (formation d'un groupe inter-organisme)	affectation d'un cadre budget: ressources habituelles accordées à un groupe de travail
5. Que l'AEFO explore les moyens qu'elle pourrait prendre pour apporter son appui et sa participation au développement d'un réseau de garderies d'enfants francophones dans la province.	1987-1988	exécutif de l'AEFO budget: Nil
6. Que l'AEFO raffermisse ses liens avec la FAPI.	à compter de 1987	exécutif de l'AEFO budget: en fonction des projets

7.	Que l'AEFO apporte une aide technique et financière au développement de réseaux de communication entre les jeunes.	1988-1989	affectation d'un cadre budget: en fonction des projets
8.	Que l'AEFO se penche avec les écoles de formation et avec les autres organismes franco-ontariens sur les questions suivantes: -la formation à la polyvalence -la formation à se servir de nouvelles technologies -la formation des enseignantes et enseignants dans la culture scientifique -la nécessité de créer un corps d'experts pour les postes de leadership pédagogique et administratif -la formation en orientation scolaire pour tout le personnel enseignant -la formation à aider les élèves à acquérir des habiletés en pensée analytique -la formation dans le domaine de la pédagogie du français	à compter de 1987-1988	CFPP budget: Nil
9.	Que l'AEFO encourage le CFORP et le Ministère à développer du matériel pédagogique et des programmes qui reconnaissent le rôle joué par les matières scientifiques et mathématiques pour le développement des connaissances linguistiques des élèves en français.	1987-1988	exécutif budget: Nil

10. Que l'AEFO fasse l'inventaire du matériel pédagogique gratuit disponible au sein des ministères provinciaux et fédéraux, des organismes et compagnies et qu'elle diffuse ces renseignements à ses membres.	printemps 1988	étudiante ou étudiant dans le cadre du programme d'emploi DEFI
11. Que l'AEFO fasse la promotion des échanges de classes en publiant annuellement une liste des groupes intéressés à de tels échanges ainsi que les sources de financement et les activités possibles.	printemps 1988 (mise à jour annuelle)	programme DEFI
12. Que l'AEFO réévalue son engagement envers les associations-matières en termes de rentabilité des ressources financières, matérielles et humaines disponibles à l'Association.	1987-1988 (formation d'un groupe de travail)	affectation d'un cadre budget: ressources habituelles accordées à un groupe de travail
13. Que l'AEFO organise une foire scientifique pour les élèves des cycles moyen, intermédiaire et supérieur dans le cadre du Colloque '88 sur la science.	1987-1988 (à intégrer au Colloque sur la science en mai 88)	affectation d'un cadre budget: 10 000 $
14. Que dans chacun des numéros de l'Entre Nous, il y ait au moins un article qui porte sur la langue et la culture.	à compter de septembre 1987	budget: Nil
15. Que l'AEFO demande au CEED de se pencher sur la formation en enfance en difficulté adaptée au milieu	1987-1988	CEED budget: Nil

franco-ontarien et aux caractéristiques linguistiques des minorités bilingues; ces programmes de formation auraient les caractéristiques suivantes:

-pour tout le personnel enseignant, une familiarisation avec les problèmes de diagnostic en milieu bilingue
-pour les enseignantes et enseignants en éducation spéciale, un système de mise à jour continue, afin de leur permettre d'avoir des échanges avec d'autres enseignants qui font face aux mêmes problèmes
-pour les spécialistes, la création d'un réseau franco-ontarien en éducation spéciale ayant pour but de dégager des méthodologies et des pratiques adaptées à notre milieu

16. Que l'AEFO poursuivre ses revendications: continue exécutif de l'AEFO budget: à déterminer selon les besoins

-pour la reconnaissance officielle du bilinguisme en Ontario
-pour compléter le réseau d'écoles et de classes desservant les francophones
-pour l'abolition des écoles mixtes
-pour la création d'une nouvelle structure administrative au ministère de l'Education
-pour la mise sur pied de conseils scolaires de langue française

17. Que la somme affectée au budget de l'AEFO 1987-88 pour le fait français (20 000 $) soit majorée annuellement par 5 000 $ jusqu'en 1992-1993.	1988-1989 à 1992-1993	1988-1989: 25 000 $ 1989-1990: 30 000 $ etc
18. Que l'AEFO mette sur pied un fonds d'activités culturelles devant servir: -aux projets et activités de l'AEFO pour la promotion de la langue et de la culture -à des activités et projets proposés par ses unités et ses membres	planification: 1987-1988 mise en oeuvre: 1988-1989 et subséquentes	exécutif budget: à prévoir à compter de 1988-1989
19. Qu'à titre de projet pilote, l'AEFO mette sur pied des camps régionaux de leadership pour les enseignantes et les enseignants intéressés à améliorer leur engagement au sein de leur association et de la communauté.	été 1989	affectation d'un cadre à l'organisation budget: 10 000 $ + subventions gouvernementales
20. Que l'AEFO établisse un fonds de recherche et qu'elle y consacre 20 000 $ annuellement pour les cinq prochaines années.	1988-1989 à 1992-1993	affectation d'un cadre à la coordination budget: 20 000 $ par année pour 5 ans
21. Que l'AEFO entreprenne ou commandite des recherches dans les domaines suivants, par ordre prioritaire: -sur la charge d'enseignement du personnel franco-	1988-1989 à 1992-1993	exécutif affectation d'un cadre à la supervision de la recherche

phone, c'est-à-dire sur les problèmes particuliers dus à l'anglicisation et aux responsabilités culturelles additionnelles des enseignantes et enseignants francophones -sur le fonctionnement des entités de langue française et les effets sur les jeunes -sur les programmes de dépistages précoces -sur le rôle et les fonctions des comités d'admission -sur les éléments essentiels d'une pédagogie adaptée à une clientèle de capacité linguistique très variée -sur les connaissances et la formation des enseignantes et enseignants francophones dans les disciplines reliées à la science et aux mathématiques		budget: 20 000 $ par année
22. Qu'en 1988-1989 et 1989-1990, l'AEFO accorde une priorité à la mise en oeuvre des recommandations du groupe de travail Stacy Churchill	1988-1989 et 1989-1990	exécutif
23. Que l'on affecte un cadre aux "affaires francophones" pour la période 1988-1989 et 1989-1990 en fonction des programmes adoptés.	1988-1989 et 1989-1990	affectation d'un cadre

ANNEXE 2

RÉSUMÉ

ÉDUCATION ET BESOINS DES FRANCO-ONTARIENS: LE DIAGNOSTIC D'UN SYSTÈME D'ÉDUCATION

Volume 1: Problèmes de l'ensemble du système

L'élémentaire et le secondaire

Chercheurs principaux: Stacy Churchill
Normand Frenette
Saeed Quazi

LE CONSEIL DE L'ÉDUCATION FRANCO-ONTARIENNE

880, rue Bay, pièce 203
Toronto (Ontario) M7A 1L2

RESUME

EDUCATION ET BESOINS DES FRANCO-ONTARIENS

Le diagnostic d'un système d'éducation, Volume 1

par Stacy Churchill, Normand Frenette et Saeed Quazi

Ce rapport, commandité par le Conseil d'éducation franco-ontarienne, a pour objectif d'être la première étude d'ensemble qui traite tous les problèmes majeurs de l'éducation de la population de langue française en Ontario. Le premier volume porte sur les problèmes affectant l'ensemble du système d'éducation et sur l'éducation élémentaire et secondaire. Le second volume, à paraître ultérieurement, rend compte de l'enquête sur les universités, les collèges communautaires (collèges des arts appliqués et de la technologie) et l'éducation des adultes.

Dans la réalisation de cette étude, qui a duré plus de trois ans, les chercheurs ont mobilisé des données venant de tous les horizons---une enquête par interview auprès d'un grand échantillon d'éducateurs franco-ontariens, des analyses démographiques, des soumissions et propositions des principaux organismes communautaires et professionnels des Franco-ontariens, des données spéciales fournies par les ministères de l'Education et des Collèges et Universités, des rapports confidentiels internes des organismes provinciaux et fédéraux, ainsi qu'une très riche documentation portant sur les aspirations de la communauté.

La principale conclusion du rapport dans son ensemble est que le développement de l'éducation pour les Franco-ontariens exige une réorientation fondamentale de la politique provinciale. La neutralité et le passivisme des autorités politiques doivent se convertir en une attitude d'encouragement et d'activisme qui favorise ouvertement le développement et le maintien de la communauté franco-ontarienne. A moins d'un changement majeur, le droit à l'éducation en langue française peut se convertir, par des forces externes à l'école, en droit à la mort du groupe francophone en dehors de quelques bases démographiques les plus solides. En même temps, les auteurs insistent sur le rôle joué par les parents dans le maintien de la langue et la culture. En particulier il est recommandé que, dans l'intérêt des enfants, les parents francophones refusent l'idée que l'abandon partiel du français dans la communication en famille puisse "aider" les enfants. L'utilisation du français dans la famille est la base sur laquelle s'érige la réussite scolaire des enfants, y compris la bonne maîtrise de l'anglais. (1-4)

La description méthodologique du rapport contient, entre autres, un résumé des principales voies ouvertes par le système actuel pour mettre en relief les besoins des francophones, y compris le système électoral pour la sélection des conseillers scolaires. L'analyse montre que les autorités publiques en Ontario ne disposent pas actuellement des moyens nécessaires pour mettre en relief les besoins éducatifs des Franco-ontariens à quelque niveau que ce soit---dans les services centraux des ministères ou dans les conseils scolaires. Pour arriver à cette définition des besoins, il est nécessaire de remettre en cause certains des principes majeurs de fonctionnement du système d'éducation. (24-35)

Pour les fins de l'étude, les auteurs adoptent une attitude qui met en avant la spécificité du groupe minoritaire comme base de la définition des besoins. On ne peut pas définir les besoins en fonction de la "moyenne" de la population majoritaire non-francophone et en faire une "traduction" pour la population française, ni au sens littéral ni au sens figuré. La communauté franco-ontarienne

exprime de plus en plus clairement la volonté de se voir reconnaître comme ayant droit à être traitée sur un pied d'égalité tant dans l'éducation que dans les autres secteurs de la société. Pour les représentants de la communauté, cette égalité passe par la reconnaissance officielle du bilinguisme des institutions provinciales et du droit pour les Franco-ontariens à recevoir des services publics essentiels en français. Cette volonté politique, notent les auteurs, correspond à un besoin réel dont la reconnaissance est importante pour rendre efficace l'oeuvre du système d'éducation. (51-61)

Le diagnostic des problèmes affectant l'ensemble du système d'éducation (Vol. 1, partie seconde) est fait à partir d'une étude de l'évolution de la société canadienne et des besoins sociaux des Franco-ontariens. L'un des points marquants de l'évolution sociale des dernières années est la reconnaissance des droits constitutionels pour les francophones minoritaires en matière d'éducation (Art. 23 de la Charte canadienne des droits et libertés). Ceci a été suivi du remaniement des textes législatifs provinciaux en fonction des décisions de la Cour d'Appel de l'Ontario qui ont confirmé que le droit à l'éducation comprend le droit à la gestion des établissements scolaires par les représentants de la minorité. Un facteur négatif a été la réorientation des finances publiques et des priorités politiques à partir du début des années 1970. Le déclin de la priorité accordée à l'éducation et le rétrécissement relatif de la part du budget qui y est consacrée, coincident avec un moment historique: c'était au début de la décennie des années 1970 que la démocratisation de l'école secondaire est survenue pour les Franco-ontariens. Au moment où il aurait fallu créer des écoles, on gelait les budgets pour les dépenses en immobilisation; au moment même où la première génération des Franco-ontariens ayant bénéficié de l'enseignement public secondaire en langue française devait se présenter aux portes des universités et collèges, la politique provinciale de rétrécissement des dépenses, en termes relatifs, enlevait aux institutions post-secondaires la flexibilité qui leur aurait permis de répondre à la nouvelle demande comme elles l'avaient fait pour les non-francophones dans la décennie précédente. En même temps, les effets néfastes de la politique scolaire antérieure continuaient a se faire sentir. Les générations scolaires françaises étaient condamnées jusqu'en 1968 à l'abandon scolaire par l'absence d'écoles secondaires publiques en langue française, de sorte qu'un francophone avait seulement le sixième des chances d'un non-francophone de réussir à passer de la 9e année en 13e. Les auteurs recommandent que le système des finances publiques reconnaisse le retard historique dont ont souffert les Franco-ontariens et que des mesures exceptionnelles soient prises pour permettre au système de répondre dorénavant à ces besoins comme il aurait dû le faire à partir des années 1970 mais ne pouvait pas, faute de finances adéquates. En ce qui concerne une dernière tendance du contexte sociale, les auteurs notent l'importance que revêt pour la minorité française l'évolution technologique des secteurs de pointe. L'un des besoins qui en découle est de disposer d'un système d'éducation permettant que des francophones, en nombre suffisant, accèdent aux connaissances leur permettant d'arriver aux postes clefs des industries reliées à la haute technologie. Leur accès à ces postes est nécessaire tant pour leur réussite personnelle que pour assurer que le français conserve son rôle d'attraction et de prestige auprès des générations à venir. (111-129)

L'évolution démographique fournit une autre piste pour déceler des besoins. Les déplacements des francophones vers le sud de la province s'accompagnent d'une tendance à l'assimilation, ce qui suggère la nécessité de politiques provinciales allant dans deux sens: d'une part le développement économique régional pour permettre aux francophones de rester dans les régions où ils forment une partie plus important de la population et, d'autre part, l'engagement

de moyens plus efficaces, dont l'école, pour réduire les effets de l'assimilation. Le défaitisme face à l'assimilation est rejeté carrément. Le rapport note que la taille du système d'écoles françaises en Ontario est l'équivalent d'à peu près la moitié (ou plus) du système scolaire de quatre provinces canadiennes (Alberta, Nouvelle-Ecosse, Nouveau-Brunswick, Saskatchewan) et dépasse celui de l'Ile du Prince-Edouard: un acquis de premier ordre qui mérite d'être conservé et développé. Par contre, il faut reconnaître que la baisse des effectifs en âge de scolarisation a frappé plus durement ces écoles: pendant la période qui va de 1971 à 1981, le groupe francophone a subi des pertes quelques 3.5 fois plus grandes, proportionnellement, que celles des non-francophones. En conséquence la taille des établissements scolaires est appelé à se réduire encore. Il faudra trouver un équivalent pédagogique et bien français du dicton "Smaller is better". Des problèmes comme la fermeture des écoles frappent les francophones de façon plus dure que les non-francophones, ce qui exige la définition des politiques qui tiennent compte de cet effet différentiel et des conséquences culturelles et sociales pour les communautés concernées. (130-140)

En fonction de cette esquisse de l'évolution sociale, présentée au Chapitre IV, les auteurs formulent des recommandations de politiques visant à combler des besoins dans plusieurs domaines---la résistance à l'assimilation linguistique, le renforcement du rôle communautaire des écoles françaises face à l'isolement culturel, l'éducation des francophones très isolés et la reconnaissance de la mutation du rôle de la femme franco-ontarienne. Dans le cadre d'une politique visant à renforcer le rôle communautaire des écoles, on propose que l'école devienne le siège de certains services sociaux qui relèvent d'autres secteurs que l'éducation (services de soins médicaux en français, assistance sociale, services culturels etc.)---ce qui pourrait permettre de réduire le nombre d'écoles fermées par la baisse d'effectifs---, la création d'un système de subventions aux activités culturelles "non-éducatives" (au sens de la division des responsabilités ministérielles) avec un contrôle local d'une partie des fonds et, finalement, la révision des politiques pour la subvention des cours du soir pour reconnaître la grande difficulté que rencontrent les francophones en dehors des grands centres urbains pour avoir accès aux cours du type "pratique" ainsi que pour valoriser le rôle joué par certains cours dits "d'intérêt personnel".

La reconnaissance par la loi provinciale du droit individuel à l'éducation en langue française a créé un nouveau groupe de personnes ayant besoin de mesures spéciales---les francophones "isolés" culturellement dans des régions où leur proportion relative de la population est très basse. Une série de telles mesures est proposé visant à promouvoir l'enseignement à de très petits nombres d'élèves vivant assez isolés les uns des autres. (140-150)

Un sous-chapitre traite de la mutation du rôle des femmes et de l'évolution de la famille franco-ontarienne. Les dernières statistiques à l'appui, le rapport conclut que la fiction de la "p'tite femme canadienne-française d'antan, entourée de ses nombreux enfants dans sa cuisine" n'est pas un modèle approprié pour l'éducation des jeunes Franco-ontariennes dans les années 1980 et 1990. Si on ne les prépare pas aux professions et aux métiers, ceci équivaudrait à leur donner un statut d'infériorité non seulement par rapport aux hommes mais aussi en comparaison avec les femmes non-francophones: cette constatation a des implications majeures pour la structuration des programmes et pour la gestion de l'éducation. Les femmes franco-ontariennes déjà en âge adulte souffrent encore d'un problème supplémentaire: la pauvreté. Le phénomène de l'abandon scolaire qui a tant frappé les générations qui ont fréquenté l'école secondaire avant 1968 (ceux qui avaient plus de 15 ou 16 ans en 1968, soit plus de 34-35 ans aujourd'hui) a laissé un déficit de formation qui prédispose beaucoup de femmes aux métiers

exigeant des moindres qualifications. Des études montrent que les femmes francophones se placent moins bien sur le marché du travail et se trouvent comparativement plus désavantagées par rapport aux femmes anglophones ayant un niveau de scolarité comparable. Il est recommandé que des mesures spéciales soient adoptées pour venir en aide aux femmes affectées par la pauvreté ainsi qu'aux enfants de celles-ci, particulièrement dans les familles monoparentales. D'autres problèmes découlent de la nouvelle réalité de la structure des familles, dont le besoin de garderies d'enfants. Le rôle de telles garderies, fonctionnant en langue française, est mis en relief et des recommandations suggèrent comment on peut aller de l'avant. Par exemple, on recommande qu'une étude spéciale soit menée pour trouver des mécanismes permettant aux institutions culturelles françaises de prendre en main, autant que possible, l'organisation de la garde des enfants. La femme franco-ontarienne habitant en milieu rural est signalée comme méritant un effort particulier, à cause des difficultés spéciales rattachées à sa situation et à cause des retombées pour l'éducation des enfants découlant des problèmes comme la pauvreté ou le bas niveau de scolarisation de certaines mères. Il s'agit d'éviter que les enfants ne tombent dans un "cycle de la pauvreté". (151-161) L'ensemble de la population adulte francophone, hommes et femmes, qui a souffert de la sous-scolarisation avant 1968---les "générations perdues", pour utiliser la terminologie du rapport---devrait être le cible de programmes spéciaux dont la rentabilité, en termes économiques, est soulignée. (161-65)

Plus de la moitié du volume (Vol. I, partie troisième) est consacrée à l'étude des problemes du système élémentaire et secondaire en utilisant cette esquisse des besoins sociaux comme toile de fond. Les auteurs ont identifié trois grands groupements de problèmes: l'adéquation des programmes scolaires aux besoins des élèves, l'organisation des établissements scolaires et, finalement, le fonctionnement du système par rapport aux questions de gestion, de fourniture de ressources (financières et humaines) et le contrôle politique par les francophones. Le très grand nombre de recommandations présentées ne permet pas, dans le cadre d'un résumé, d'en faire l'inventaire complet. Pour chaque ensemble de problèmes il s'agira ici de présenter les grandes lignes des résultats obtenus pour permettre de voir leurs rapports mutuels et la structure générale des orientations suggérées pour la politique de la province et des conseils scolaires.

La discussion des programmes scolaires au Chapitre V aborde quatre problèmes majeurs: la transition à l'école en rapport avec la maîtrise du français, l'enseignement du français, les disciplines mathématiques et scientifiques et, finalement, les ressources culturelles de l'école. Les programmes préscolaires, d'après certaines études provinciales, souffrent d'importants problèmes de pédagogie, aggravés par le fait qu'un nombre grandissant de petits enfants arrive à l'école sans maîtrise suffisante du français. Les solutions proposées comprennent, entre autres, la création de lignes directrices pour guider les conseils scolaires dans la création de programmes d'acceuil adaptés à la clientèle, une révision approfondie du concept de dépistage précoce des problèmes d'apprentissage en milieu bilingue et la mise sur pied de programmes destinés à aider les parents à jouer un rôle efficace en pleine collaboration avec les enseignants. (186-196)

La pédagogie du français est abordée sous deux aspects: une réflexion sur les méthodes utilisées dans la classe de français et un examen du rôle du français dans les autres disciplines. Le rapport suggère d'accorder les techniques avec la réalité d'une population scolaire qui n'est pas seulement francophone mais fortement bilingue en accordant à l'école de langue française le tâche de

compenser le manque de possibilités d'utiliser le français dans des situations de communication extrascolaires. Cette demande revient à insister beaucoup plus sur le rôle du français dans la communication dans un contexte social. Pour appuyer un renouveau de la pédagogie de la classe du français, on prévoit la valorisation du français dans le cadre des autres disciplines enseignées à l'école. Les recommandations débordent largement le cadre scolaire, car les auteurs croient que l'effort pédagogique doit être prolongé par des mesures telles que le renforcement du contrôle par les francophones de leur système scolaire (renforcement du caractère français de l'école et de ses rapports avec la communauté) et l'utilisation accrue du français dans la société extrascolaire. Ceci exige, par exemple, des décisions politiques pour donner au français un rôle plus important dans l'enseignement post-secondaire et dans les services publics. (197-210)

Les mathématiques et les sciences donnent les clés d'accès aux carrières scolaires menant vers les professions et métiers reliés à l'avenir industriel et technologique du pays. Pourtant, au niveau secondaire les étudiants francophones sont moins enclins que les non-francophones à s'inscrire aux cours en sciences et mathématiques, phénomène qui est très relié aux problèmes rencontrés par rapport à la participation des francophones aux études post-secondaires (Vol.2). Des études comparatives permettent de situer le début du problème en amont du système secondaire, car déjà en 7e et 8e on remarque que les professeurs francophones ont moins de spécialisation que les anglophones dans ces disciplines et, par exemple, consacrent beaucoup moins de temps à l'enseignement des mathématiques. Le rapport recommande plusieurs mesures dont la mise sur pied de programmes de formation pour les enseignants à l'élémentaire, le réaménagement des horaires scolaires, la mise surs pied de certains projets-pilotes dans les conseils scolaires pour expérimenter de nouvelles méthodes, la poursuite de recherches supplémentaires sur l'enseignement des sciences et mathématiques et le remaniement d'une partie du matériel scolaire destiné à l'enseignement du français pour permettre l'enseignement de la langue dans un contexte non seulement littéraire mais aussi scientifique et technologique. Le problème de la programmation de cours adéquats, dans le cadre de situations où le nombre d'élèves est très réduit, est signalé avec la suggestion d'évaluer l'utilisation des médias technologiques pour la diffusion des cours. (211-226)

Le rôle des ressources culturelles de l'école est abordé en fonction des sens multiples que revêt le terme "culture" dans un contexte minoritaire. Les recommandations mettent l'accent sur le développement du sens de communauté dans l'amélioration des ressources culturelles de l'école. On peut signaler la valorisation des équipes d'experts francophones pour la création du matériel scolaire, le besoin d'un programme spécial des autorités provinciales et municipales pour développer les ressources bibliothécaires en français, et la suggestion de créer des réseaux de communication entre les jeunes afin de renforcer chez eux le sentiment d'appartenance à une collectivité linguistique et culturelle plus grande. (227-239)

Le Chapitre VI porte sur l'organisation des établissement scolaires. En fait, les auteurs soulèvent deux problèmes, celui des écoles mixtes et celui d'assurer un enseignement efficace auprès de tout petits groupes de francophones vivant en situations d'isolement culturel et géographique. C'est au premier des deux problèmes qu'ils vouent le plus de discussion, en partie à cause du nombre de malentendus qui paraissent entourer la question dans les débats politiques. Le rapport aborde systématiquement les différents arguments présentés pour défendre le rôle des écoles mixtes et, à l'aide d'un examen des recherches

effectuées, concluent à la nécessité de les abolir. La discussion de ce problème, qui occupe plus de 50 pages et se réfère à une dizaine de tableaux analytiques, est encore étayée par un chapitre dans un rapport technique, publié au Volume II. En se basant sur les recherches menées par plusieurs auteurs depuis près de 15 ans, le rapport contredit sans ambages presque tous les arguments présentés pour motiver le maintien des écoles mixtes. Quelques citations donnent la teneur de ce texte:

> -Au lieu de favoriser l'accès à l'anglais de bon niveau, les écoles secondaires mixtes empêchent systématiquement les francophones d'accéder aux classes où ils auraient l'occasion de l'apprendre. (280)
>
> 2200 étudiants francophones fréquentaient des écoles (mixtes) ayant une programmation française soit déficiente soit appauvrie au point où elle ne peut pas être classée comme répondant à une éducation de langue française du tout; il s'agit de près de 36 pour cent des francophones inscrits aux écoles secondaires. (288-89)
>
> -L'offre des cours en français, dans la majorité des écoles mixtes, continue de forcer l'anglicisation des francophones qui y sont inscrits...Une partie importante de la clientèle mise en situation d'anglicisation forcée n'a pas le choix d'école: l'anglicisation est entièrement une condition des circonstances...La partie de la clientèle qui choisit l'école mixte est, sauf de rares exceptions, presque abandonée au point de vue de la programmation en français. (289-90)

Deux questions, en particulier, sont traitées avec un effort évident de parer aux débats politiques qui risquent d'être soulevés par les recommendations. La première est l'idée que les écoles mixtes existent, sous leur forme actuelle, parce qu'elles répondent aux désirs de la clientèle. En s'appuyant sur des enquêtes sur l'opinion des élèves et de leurs parents, le rapport conclut que la clientèle des écoles mixtes préfère, de façon massive, une programmation entièrement ou surtout en français. Ce désir est contrasté avec la réalité d'un programmation en français très déficiente dans la majorité de ces écoles. La seconde question est celle créée par le fait que, dans certaines parties de la province, des écoles mixtes existent là où les francophones détiennent les léviers du pouvoir politique au sein des conseils scolaires concernés et que ces écoles ont une très bonne programmation en français. Le rapport insiste sur le fait que ces écoles mixtes, où les francophones sont majoritaires, se différencient nettement des autres écoles mixtes pour ce qui est de la programmation. Par contre, toutes les écoles mixtes se ressemblent dans l'effet qu'elles ont sur les chances des francophones de poursuivre des études jusqu'en 13e année et de continuer des programmes au post-secondaire. Le très bas rendement des écoles secondaires mixtes est décrit comme suit:

> -En moyenne, les chances des francophones d'arriver en 13e dépassent à peine la moitié de celles des anglophones dans les mêmes écoles.
> -La situation dans les écoles où les francophones sont majoritaires n'est guère meilleure que dans celles où ils sont minoritaires.
> -A l'intérieur des écoles mixtes, les non-francophones ne font pas figure d'un groupe privilégié si on les compare au reste de la province.
> -L'effet de l'école mixte pour les francophones est de réduire leurs chances non seulement par rapport aux anglophones du même établissement mais aussi par rapport aux francophones dans le reste de la province. (306-7)

Les solutions proposées par les auteurs aboutissent à l'abolition progressive des écoles mixtes accompagnée d'une campagne provinciale pour mieux informer les conseils scolaires, les parents et les élèves de ces écoles au sujet des effets de ceux-ci sur les chances des francophones. (252-314)

En marge de la discussion des chances des francophones à l'intérieur des écoles mixtes, le rapport soulève un problème plus général, qui est celui du bas taux d'accès des francophones en 13e année dans toutes les écoles secondaires—problème qui n'est que aggravé par les écoles mixtes. Il conclut à la nécessité d'une prise de conscience générale, tant par la population que par le personnel du système d'éducation, de l'importance que revêt pour la communauté la promotion des francophones et leur encouragement à poursuivre des études plus académiques leur ouvrant la voie aux universités (et à bien des programmes des collèges communautaires où l'équivalent de la 13e année est d'une grande importance pour l'entrée et la réussite). Ce problème du taux d'accès en 13e année est relié aussi aux programmes post-secondaires disponibles: l'absence de programmation suffisante en français dans les disciplines scientifiques et technologiques renforce les tendances des francophones à ne pas poursuivre ces études au secondaire et réduit d'autant le nombre de ceux qui sont motivés à continuer leurs études. Il s'agit d'un problème systémique mis en relief dans le Volume 2.

Le dénuement des programmes offerts en français dans les endroits les plus reculés de la province amène les auteurs à revoir les conclusions du rapport de la Commission ministérielle sur les écoles dans les régions géographiquement isolées. Ils constatent que les difficultés citées dans le rapport du commissaire se retrouvent non seulement dans les écoles fréquentées par les francophones dans le nord et l'ouest de la province mais aussi dans les petites écoles et classes fonctionnant dans des régions beaucoup plus peuplées du sud et du sud-ouest de l'Ontario. Ils concluent à la nécessité de trouver les moyens financiers nécessaires au bon fonctionnement de ces écoles et de procéder par les voies les plus directes à établir un programme minimum de cours offerts en français. Ce programme s'appliquerait tant dans les écoles très isolées que dans les écoles secondaires mixtes et les entités de langue française partout dans la province. Des propositions sont faites pour l'expérimentation de nouvelles méthodes de fournir accès aux cours et pour développer du logiciel ordinateur en langue française; l'enseignement assisté par ordinateur pourrait faciliter l'offre de cours scientifiques et mathématiques au secondaire même dans des écoles beaucoup moins démunies. (315-320)

Une dernière partie du chapitre VI examine brièvement diverses initiatives pour utiliser des écoles françaises pour des fins de l'enseignement du français langue seconde par la méthode d'immersion. La recommandation de rejeter cette formule est accompagnée de propositions visant à permettre la "refrancisation" des enfants d'origine française jouissant du droit à l'éducation en français en vertu des garanties constitutionnelles ainsi que des suggestions pour la gestion de sites où, par la force des circonstances locales, des anglophones d'origine sont introduits dans les classes françaises. (327)

Une recommandation spéciale, adressée aux autorités provinciales, vise à améliorer les systèmes actuels de compiler des statistiques sur le système scolaire. Les auteurs considèrent que, d'ici deux ou trois ans, la statistique scolaire actuelle sera inutilisable pour suivre la scolarisation des francophones dans le système d'éducation (326-7)

Le Chapitre VII présente un diagnostic des problèmes de fonctionnement du système d'éducation, compris comme une entité administrative et humaine. Trois problèmes majeurs sont abordés: les ressources humaines disponibles, l'organisation des structures administratives (dont les structures des ministères d'Education et des Collèges et Universités) et l'organisation des conseils scolaires. Les problèmes des personnes travaillant au sein du système d'éducation sont envisagés sous deux angles. D'une part, l'étude note que les

francophones ont des besoins spécifiques en formation permanente, reliés à leur statut d'éducateurs desservant une minorité. Des thèmes majeurs sont suggérés pour orienter cette formation. Par exemple, la formation à la polyvalence est nécessaire pour préparer les enseignants à travailler dans des écoles à effectifs réduits, dans des classes doubles ou mêmes triples. Au delà de ce problème de formation qui se rattache au développement individuel, le rapport constate qu'il existe un "problème francophone" qui résulte des conditions difficiles de travail de bon nombre d'éducateurs francophones. On cite certains facteurs qui ont une incidence sérieuse sur le rendement: l'isolement au sein des structures fonctionnant en langue anglaise, la dominance de l'anglais dans les documents administratifs, l'absence de reconnaissance de la part des personnes unilingues des exigences du travail en deux langues, la différence du type moyen de qualification des francophones, comparativement aux anglophones, et l'absence de traditions dans le milieu franco-ontarien pour appuyer psychologiquement les femmes éducatrices dans des rôles administratifs et de leadership. Ces facteurs, qui se retrouvent presque partout dans le système, sont accompagnés d'un certain nombre de problèmes spécifiques au travail des francophones au sein des ministères: les problèmes de stabilité et de continuité dans le personnel et celui de la tendance à obliger les Franco-ontariens à s'occuper d'un très grand nombre de "dossiers francophones" sans pouvoir se spécialiser de la même façon que le fonctionnaire anglophone. Les auteurs relient ces problèmes non pas à des simples questions de gestion mais à certaines caractéristiques inhérentes aux structures administratives. (345-364)

L'analyse des structures administratives ne repose pas uniquement sur la considération des problèmes subis par le personnel---même si le rapport note que certaines difficultés rencontrées par les fonctionnaires et éducateurs francophones ne sont pas seulement des problèmes individuels mais réduisent la qualité des services rendus à la population---mais s'appuie aussi sur une étude des structures et de leur fonctionnement. Les problèmes décelés par les auteurs sont très sérieux:

- -La planification en matière d'éducation minoritaire manque d'une orientation à long terme.
- -L'initiative qui revient normalement aux chefs des différents services ministériels et au niveau des cadres moyens du ministère de l'Education, n'existe pratiquement pas à ce niveau pour l'éducation en langue française.
- -Les possibilités de collaboration fructueuse entre fonctionnaires francophones sont réduites en conséquence de leur éparpillement au sein de différents services.

Comme remède à cette situation, le rapport recommande la création d'une nouvelle structure administrative, placée sous le contrôle d'un seul haut fonctionnaire, et qui regrouperait la plupart des services spécialisés nécessaires pour la planification, la mise en oeuvre et la gestion des programmes desservant la minorité francophone en matière d'éducation. Des recommandations précises sont faites pour éviter la ghéttoisation de ce service et pour assurer que son fonctionnement cadre avec les exigences de fonctionnement au sein du ministère de l'Education. On suggère aussi qu'il serait probablement fort utile de rattacher à cette même direction les services spécialisés correspondants qui se trouvent au ministère des Collèges et Universités. (364-373)

L'organisation des conseils scolaires est abordée en fonction de la décision de la Cour d'Appel de juin 1984 confirmant que les francophones jouissent du droit constitutionnel à gérer leurs propres établissements scolaires. Le rapport présente une analyse qui montre que la violation des droits des francophones dans

le passé, de la part de conseils scolaires aux mains d'une majorité non-francophone, a été très répandue et a eu lieu à beaucoup d'endroits où les différents projets de représentation garantie n'accorderaient pas à la minorité des droits à la gestion. Le rapport conclut que le besoin fondamental du contrôle de l'éducation n'est pas fonction du nombre. Une analyse serrée des projets de représentation garantie montre que la plupart, après l'opinion des auteurs, ne remplissent pas les exigences clairement exprimées dans la décision de la Cour d'Appel. L'une de ces exigences, celle de fournir aux francophones des services éducatifs de qualité égale à ceux rendus aux anglophones, a été renforcée depuis la décision du tribunal par l'entrée en vigueur de l'article de la Charte canadienne des droits et libertés garantissant l'égalité des citoyens devant la loi. Or la fourniture de services sur une base d'égalité est rendue extrêmement difficile par l'émiettement des francophones par le découpage administratif des conseils scolaires; ce découpage a été fait en fonction des besoins de la population majoritaire plus d'une décennie avant la conclusion des accords constitutionnels garantissant l'éducation à la minorité. La fourniture de services adéquats est, de l'avis des auteurs, impossible à moins de réaménager la carte scolaire pour créer des entités administratives viables en fonction des besoins et des droits des Franco-ontariens.

En fonction de l'analyse faite, le rapport recommande une série de mesures, dont la plus importante est la création de conseils scolaires régionaux homogènes de langue française selon un nouveau découpage administratif recouvrant l'ensemble de la province, à l'exception de certaines régions très éloignées du nord et du nord-ouest. Ces conseils scolaires auraient la taille nécessaire pour créer des services de soutien aux écoles de la minorité. Etant donné la composition ethnique et religieuse de la population francophone, il s'ensuit inéluctablement de cette proposition que les conseils scolaires en question seraient de facto des conseils gérés par des catholiques. Menant cette logique à bout, le rapport propose que ces conseils relèvent du régime d'écoles séparées. Pour protéger les droits de ceux qui bénéficient des garanties constitutionnelles à une éducation en langue française mais ne voudraient pas que leurs enfants suivent un enseignement confessionnel, on propose---là où le nombre le justifie---l'instauration d'un droit de représentation garantie auprès des conseils scolaires publics. L'un des arguments présentés en faveur de l'option du régime d'écoles séparées relève du droit constitutionnel: gérer les écoles françaises sous un régime public place le parent francophone devant un choix entre sa langue et sa religion, alors que celle-ci fait partie intégrante des droits culturels protégés par les écoles de la minorité. La solution proposée est conciliable avec les droits existants des écoles du régime séparé, avec le droit des individus qui veulent bénéficier des écoles françaises sans passer par les écoles catholiques, avec le droit des francophones à la gestion des écoles et à la fourniture de services de qualité sur un pied d'égalité avec les non-francophones. (374-402)

Les propositions pour les régions d'isolement géographique extrême passent outre au régime des conseils scolaires pour créer un système de représentation garantie, appuyée par un régime de subventions provinciales permettant de fournir des services éducatifs jusqu'à un seuil minimum. Un examen du régime de subventions actuellement en place conclut à la nécessité d'un réaménagement de ce système afin de permettre l'instauration de services de qualité égale. Le nouveau régime de subventions serait nécessaire même au cas où l'on optait seulement pour un régime de gestion par représentation garantie. Si l'on optait pour la création de conseils scolaires régionaux, on propose l'allocation de certains fonds nécessaires à faciliter la transition au nouveau système de gestion. (402-5)

ANNEXE 3

* Lignes de conduite

3. École franco-ontarienne

3.1 Principes généraux

L'école franco-ontarienne constitue un milieu d'éducation, prolongement de la famille, axé sur l'épanouissement des personnes et sur le développement de la société. Dans cette optique, l'école doit assurer à chaque élève le genre d'éducation qui favorise son développement physique, intellectuel, social, moral, religieux, culturel et esthétique. Elle permet à l'élève de s'imprégner le plus possible des valeurs qui font les richesses d'une société et en particulier de celles qui sont à la base de la société franco-ontarienne. Ainsi l'élève, tout en s'épanouissant, pourra s'identifier à cette société et y apporter sa contribution maintenant et plus tard.

3.2 Objectifs

Pour arriver à vivre ces principes généraux, l'Association des enseignants franco-ontariens est d'avis que les objectifs suivants doivent être atteints:

3.2.1 La clientèle étudiante franco-ontarienne doit être regroupée dans les écoles de langue française. Tous les efforts possibles doivent être faits en ce sens. Là où le nombre ne permet pas une telle école, une section d'école doit être établie sous la direction d'une enseignante ou d'un enseignant francophone. Si cette deuxième solution se révèle impossible, des classes de langue française pourraient être, à la rigueur, acceptées, à condition que ces classes soient sous la responsabilité d'une enseignante ou d'un enseignant francophone œuvrant dans cette section de l'école;

3.2.2 la vie de l'école, dans ses activités scolaires et parascolaires et dans ses communications internes et externes, doit s'exprimer en langue française;

3.2.3 le souci de l'excellence du français oral et écrit doit être partagé par tous les enseignants et les enseignantes de l'école et doit se traduire par l'appui de leur exemple et de leurs efforts;

3.2.4 le français doit être une matière obligatoire au secondaire et son enseignement être l'objet d'une attention toute particulière étant donné que la majorité des élèves francophones sont exposés à une deuxième culture. Cet enseignement ne doit pas viser seulement l'acquisition de connaissances adéquates en français mais aussi le développement des attitudes de fierté et un souci de l'excellence;

3.2.5 étant donné que l'existence des écoles secondaires de langue française est reconnue légalement dans la province, le Ministère et les conseils scolaires se doivent de fournir les ressources matérielles et humaines nécessaires au bon fonctionnement de ces écoles et à leur excellence académique et pédagogique. Les enseignantes et les enseignants des écoles de langue française doivent non seulement exiger ces services mais aussi en assurer la continuité et le développement par l'usage qu'ils en font;

3.2.6 dans la mesure du possible et compte tenu du milieu, on doit enseigner en français les matières autres que l'anglais;

3.2.7 l'école de langue française doit fournir une connaissance adéquate de l'anglais, de façon à permettre à l'élève de prendre sa place dans la société de la province d'Ontario et lui apporter une contribution valable;

3.2.8 les enseignantes et les enseignants des écoles élémentaires de langue française et des écoles secondaires de langue française doivent sans cesse travailler ensemble à assurer la continuité de la formation de l'élève, de la maternelle à la fin du secondaire;

3.2.9 au niveau secondaire de langue française, l'enseignement religieux doit être offert, maintenu et crédité pour assurer la continuité de la formation religieuse que l'élève a reçue au niveau élémentaire;

3.2.10 la direction et le personnel de l'école de langue française se doivent de promouvoir la philosophie énoncée et les objectifs à atteindre.

N.B. Dans le n° 3, le mot «école» signifie école, section d'école ou classe(s).

11. École communautaire

11.1 L'école communautaire est un moyen efficace de permettre à l'école de devenir le centre d'éducation par excellence de la communauté dans laquelle elle s'insère.

11.2 L'AEFO favorise l'élaboration de programmes d'école communautaire au sein de ses écoles. Elle reconnait que de tels programmes devraient servir à promouvoir le caractère distinctif des écoles de langue française.

11.3 Le but de l'école communautaire au sein des écoles de langue française est de bâtir une grande communauté d'expression française, une communauté dans laquelle il y a une place pour chacun de ses membres où chacun apprend à mieux s'accueillir, se connaître, s'apprécier et s'aimer tout en s'amusant, en grandissant, en s'épanouissant et en se perfectionnant.

11.4 L'AEFO maintient qu'il faut toujours distinguer clairement les programmes de l'école communautaire des programmes d'éducation permanente. Les cours rattachés à ces derniers peuvent être intégrés dans un programme d'école communautaire en autant qu'il ne s'agisse pas de cours crédités pour l'obtention d'un diplôme d'école secondaire. Ces cours crédités doivent être offerts par des personnes qualifiées et ils doivent être supervisés par une personne dûment qualifiée.

11.5 L'AEFO endosse la philosophie du ministère de l'Education qui vise à mettre la responsabilité de l'école communautaire entre les mains de la communauté par la création d'un comité directeur où au moins une enseignante ou un enseignant devrait être invité à siéger.

11.6 De par sa nature, l'école communautaire joue un rôle de complémentarité à la formation sociale, religieuse et culturelle d'une communauté. L'AEFO croit que ses membres peuvent être appelés à y jouer un rôle de premier plan.

11.7 L'AEFO est d'avis que les activités reliées à l'école communautaire ne doivent pas nuire au déroulement du programme scolaire régulier.

11.8 L'AEFO est d'avis que les activités reliées à l'école communautaire et toutes les dépenses qui s'y rattachent doivent être subventionnées par des octrois spéciaux du ministère de la Culture et des Loisirs afin que les budgets des écoles et des conseils scolaires ne souffrent d'aucune façon à cause de la présence d'un tel programme.

11.9 L'AEFO est d'avis que l'école communautaire ne doit pas remplacer les programmes sportifs et récréatifs des municipalités. Ces dernières ont le devoir d'assurer à la population des programmes spécifiques. Si une municipalité décidait d'intégrer une partie de ses programmes à l'intérieur de l'école communautaire, elle devrait assumer la part des dépenses qui s'y rattachent.

ANNEXE 4

A.O.R.A.C.

ASSOCIATION ONTAROISE DES RESPONSABLES EN ANIMATION CULTURELLE

PRESIDENTE
JEANINE BEAUCHEMIN
753-3470 (705)
474-5549 (705) EXT 7

470, CHEMIN MARLEAU
STURGEON FALLS ONTARIO
P0H 2G0

1987 04 07

Comité exécutif de l'AEFO
681, chemin Belfast
Ottawa, Ontario
K1G 0Z4

Aux membres du comité exécutif de l'AEFO,

Chères collègues,
Chers collègues,

En tant que présidente de l'association-matière de l'AORAC, je viens par la présente, faire une demande auprès de l'AEFO pour une subvention de 3 000,00$ afin de poursuivre nos mandats comme association-matière. Cette somme d'argent sera utilisée pour défrayer les coûts de trois réunions de l'exécutif que l'on estime à 1 000,00$ chacune.

Il est essentiel pour la survie de l'AORAC de recevoir cette subvention car présentement nous sommes incapables financièrement de poursuivre nos démarches commencées au début de l'année.

Je suis consciente du fait que l'AEFO a mis sur pied un groupe de travail sur les associations-matières qui auront comme mandat de "reévaluer l'engagement de l'AEFO envers les associations-matières, les groupes d'intérêt et les conseils en terme d'utilisation maximale des ressources humaines et financières disponibles, par contre, notre association-matière, l'AORAC, ne peut pas se permettre d'attendre les décisions concrètes de ce comité si nous voulons survivre et poursuivre nos objectifs de l'année.

Je suis confiante que le comité exécutif de l'AEFO nous accordera cette subvention de 3 000,00$ car l'essor de l'animation culturelle dans le milieu scolaire de la province en dépend. C'est une priorité qui ne doit pas perdre sa place en Ontario français.

En attendant de vos nouvelles, je vous prie d'agréer, cher comité, ma considération distinguée.

Jeanine Beauchemin

Jeanine Beauchemin
Présidente de l'AORAC